



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 27-juin-2025

Date de révision 27-juin-2025

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION

<b>Nom du produit</b>	Cascade Complete Shine Boost ActionPacs, Fresh Scent
<b>Identificateur de produit</b>	21330584_RET_NG
<b>Type de produit</b>	Produit fini - commerce de détail
<b>Utilisation recommandée</b>	Plat Automatique.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
<b>Fabricant</b>	PROCTER & GAMBLE - Fabric and Home Care Division Ivorydale Technical Centre 5299 Spring Grove Avenue Cincinnati, Ohio 45217-1087 USA  Procter & Gamble Inc.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5 1-800-331-3774
<b>Courriel</b>	pgsds.im@pg.com
<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA ne s'applique pas aux produits de consommation tels que définis par la Loi américaine sur la sécurité des produits de consommation, qui sont utilisés comme prévu (durée et fréquence de consommation typiques). Cette FDS est offert à titre gracieux pour aider à aider dans la manipulation et l'utilisation appropriée du produit. Pour une utilisation domestique par les consommateurs, suivez les instructions de précaution et de premiers secours figurant sur l'étiquette du produit.

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:

### Catégorie de danger

**Lésions oculaires**

**Mot indicateur**

Catégorie 1

Danger

**Mentions de danger**

**Pictogrammes de danger**

Provoque des lésions oculaires graves



**Conseils de prudence** Se laver les mains soigneusement après manipulation  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Réponse** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Conseils de prudence - Entreposage** Aucun

**Conseils de prudence - Élimination** Aucun.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	No. CAS	% en poids
Sodium Carbonate	Sodium Carbonate	Non	497-19-8	20 - 25
Sodium Carbonate Peroxide	Sodium Carbonate Peroxide	Non	15630-89-4	5 - 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydr oxy-(.beta.- and methyl-branching/n=7)/Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (.beta.- and methyl-branching/n=7)	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy-(.beta.- and methyl-branching/n=7)/Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (.beta.- and methyl-branching/n=7)	Non	9043-30-5	5 - 10
Methyl-1H-benzotriazole	Methyl-1H-benzotriazole	Non	29385-43-1	0.1 - 1.0

**Renseignements complémentaires** Les concentrations réelles de substance se situent dans les plages indiquées. Les valeurs maximales ne représentent pas nécessairement les valeurs présentes dans la formule.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

**Contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau** Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste.

**Ingestion** Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Inhalation** EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés** Risque de lésions oculaires graves

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre chimique sèche, CO2, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.
<b>Danger particulier</b>	Aucun connu.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
<b>Dispositions particulières</b>	Aucun.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
<b>Conseils pour les services d'intervention d'urgence</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Éliminer conformément à la réglementation locale.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.
--	---

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucun connu.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Working area parameters, subject to mandatory control (MAC or TSEL)

#### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	No. CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL	Mexique
Total Protein (Subtilisin)	9014-01-1	Ceiling: 0.00006 mg/m <sup>3</sup> crystalline active enzyme	(vacated) STEL: 0.00006 mg/m <sup>3</sup> 60 min	VLE-P: 0.00006 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	No. CAS	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britannique
Total Protein (Subtilisin)	9014-01-1	Ceiling: 0.00006 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.00006 mg/m <sup>3</sup>	CEV: 0.00006 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.00006 mg/m <sup>3</sup> Respiratory Sensitizer

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures techniques

#### Paramètres de distribution et de lieu de travail :

S'assurer une ventilation adéquate

#### Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux

#### Paramètres de distribution et de lieu de travail :

Nécessite une protection des yeux

#### Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :

Lunettes de protection à fermeture étanche

#### Protection des mains

#### Paramètres de distribution et de lieu de travail :

Aucun équipement de protection particulier requis

#### Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Gants de protection

#### Protection de la peau et du corps

#### Paramètres de distribution et de lieu de travail :

Aucun équipement de protection particulier requis

#### Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection respiratoire

#### Paramètres de distribution et de lieu de travail :

Aucun équipement de protection particulier requis

#### Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### État physique

Solide

#### Aspect

dual-phase pouch: speckled powder with liquid top

#### Couleur

Aucun renseignement disponible

#### Odeur

Parfums

#### Seuil olfactif

Aucun renseignement disponible

#### Propriété

#### Valeurs

#### Remarques

#### pH

10.71

#### Point de fusion / point de congélation

Aucun renseignement disponible

<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	No Flash à ébullition (NFAE)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur relative</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité relative</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	totalemment soluble
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Produits conformes aux règlements de l'État fédéral et des États-Unis pour la teneur en COV des produits de consommation

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun en particulier.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu.
<b>Contact avec les yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.

#### **Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucun effet connu.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Aucun effet connu.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Risque de lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Aucun effet connu.
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Aucun effet connu.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucun effet connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun effet connu.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Aucun effet connu.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun effet connu.

**STOT - exposition répétée**                      Aucun effet connu.  
**Danger par aspiration**                        Aucun effet connu.  
**Cancérogénicité**                                Aucun effet connu.

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	497-19-8	2800 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (Rabbit)	= 2300 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 2 h
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	893 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (Rabbit)	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (.beta.- and methyl-branching/n=7)/Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (.beta.- and methyl-branching/n=7)	9043-30-5	> 300 - 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	-
Methyl-1H-benzotriazole	29385-43-1	= 675 mg/kg ( Rat )	5001 mg/kg (Rabbit)	> 1.73 mg/L ( Rat ) 1 h

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**écotoxicité**

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

**Persistance et dégradation**                      Aucun renseignement disponible.  
**Potentiel de bioaccumulation**                      Aucun renseignement disponible.  
**Mobilité**    Aucun renseignement disponible.  
**Autres effets nocifs**                                      Aucun renseignement disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Disposal methods**

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballage contaminé**                                      L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Codes Californie déchets dangereux**331  
(non-ménage de réglage)

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT**    Non réglementé  
**IMDG**    Non réglementé  
**IATA**    Non réglementé

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS**

#### CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

#### Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

#### Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

#### Réglementations des États

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Sodium Sulfate	7757-82-6	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Sodium Sulfate	7757-82-6	X
Dipropylene Glycol	25265-71-8	X

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

#### Inventaires internationaux

##### ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

##### Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

#### Légende

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LCPE** - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission : 27-juin-2025

Date de révision 27-juin-2025

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**DS:** Dermal Sensitizer

#### Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les

renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**